

DSDEN 54

Ensemble... on tourne 2020

ENSEMBLE...



ON TOURNE !

5^{ème} Edition



Cerfav



Mairie de CEINTREY



Règlement

Afin de faire vivre **l'altérité et les valeurs de la République**, la Direction des Services de l'Éducation Nationale de Meurthe et Moselle propose, en partenariat avec plusieurs associations et collectivités, à l'ensemble des établissements scolaires du Bassin d'Éducation et de Formation (BEF) de **Briey- Jarny -Longwy** de participer, à compter **du 12 novembre 2019**, au projet : «**Ensemble... on tourne 2020** ».

Article 1 : Thématique

Le projet 2020 invite les élèves à présenter, sous la responsabilité d'un ou plusieurs adultes de l'établissement scolaire, une vidéo autour de « **la Main** », comme emblème de la fraternité.

Les vidéos en langues vivantes étrangères sont recevables et appréciées.

Article 2 : Conditions de participation

La participation au projet est ouverte à toutes les écoles et établissements scolaires du bassin. Elle implique l'acceptation du présent règlement. Période d'inscription : **du 2 décembre au 31 janvier 2020.**

Article 3 : Déroulement du projet

- les participants devront réaliser une production vidéo en format MP4 (ou AVI) disponible sur la plupart des téléphones portables, tablettes.
- la vidéo dont le contenu pourra prendre plusieurs formes : lecture de texte écrit, réalisation de saynètes, vidéo image, **ne devra pas durer plus de 1mn 30.**
- un générique de début de vidéo précisera :
 - ❖ son titre ;
 - ❖ le nom de l'action **Ensemble... On tourne 2020**
- un générique de fin de vidéo indiquera :
 - ❖ le nom de l'établissement scolaire ;
 - ❖ la classe/ ou le prénom des figurants ;
 - ❖ la liste des partenaires associés en 2019 : Conseil Départemental 54- Association Michel Dinet- MGEN54 – MAIF- Cerfav- Villes de Toul, Neuves Maison, Ceintrey-, Malzéville, Briey.
- la vidéo sera déposée pour **Lundi 6 avril 2020** au plus tard selon une procédure transmise aux établissements inscrits.

Attention:

-Il revient à l'adulte référent du projet de **vérifier que les sources utilisées soient bien libres de droits**. Les vidéos qui utiliseraient des musiques ou des images protégées par copyright ne pourront être retenues.

-La participation à cette action vaut cession, à titre gratuit, au profit de la DSDEN de Meurthe et Moselle, de tous droits de propriétés des élèves ou de leurs ayants droits sur les documents et œuvres réalisés dans ce cadre (*un exemplaire d'autorisation parentale est joint en annexe. Complétés, ils seront conservés dans les établissements*).

Toute production qui ne respectera pas les contraintes de format ou de droits indiqués dans le présent règlement ne pourra pas être retenue.

Article 4 : Attribution des Prix « Coups de cœur ».

Les vidéos seront consultables pour tout public sur la page facebook « fraternité en actes ». **Bien vérifier les accords parentaux qui resteront dans les établissements scolaires.**

Par le comité de pilotage: Attribution des « Coups de cœur Etablissements »

Un jury sera constitué de :

- 1 représentant de la DSDEN
- l'animateur du bassin d'éducation et de formation ou un représentant
- Le référent laïcité du bassin d'éducation et de formation
- 1 représentant de chaque partenaire associé
- 1 représentant du groupe de pilotage du projet

Chaque membre du jury disposera d'une voix et votera pour son coup de cœur.

Le jury sera particulièrement attentif aux qualités d'expression, au respect de la thématique, à la qualité de la réflexion, à l'originalité de la production et à **la présence conforme des génériques.**

Par le public: Attribution du « coup de cœur Public »

Toute personne pourra attribuer un coup de cœur sur le compte facebook « fraternité en actes ». **(93527 vues et 2577 votes en 2019)**

- **La mise en ligne des vidéos sera du 15 avril au 26 avril 2020**
- **Clôture du vote en ligne : 20 mai 2020**

A l'issue de ces consultations, 3 coups de cœur seront proposés :

- 1.Coup de Cœur Etablissements du 1^{er} degré (Ecoles)**
- 2.Coup de Cœur Etablissements du 2^{ème} degré (collèges et lycées)**
- 3.Coup de cœur du public**

**Toutes les classes participantes seront récompensées et chaque Coup de cœur recevra, en plus, un trophée.
Le jury se réserve le droit d'attribuer une mention spéciale à un établissement non primé.**

Les établissements participants seront conviés à la cérémonie officielle de remise des Coups de Cœur

Début juin 2020 sur le bassin Briey- Jarny –Longwy

(lieu à définir)

Les établissements participants s'engagent moralement à se faire représenter (classe ou délégués) à cette cérémonie.

Article 5 : Partenaires - Ressources :

Les associations partenaires se mettent à disposition des établissements pour accompagner les équipes dans leur réflexion notamment par des échanges sur des questions portant sur les valeurs républicaines - conférences classes.

-Association Michel Dinet : <http://www.micheldinet-asso.fr/association>

Pour les contacter : associationmicheldinet@orange.fr

Page facebook : *fraternité en actes*

-Association citoyenneté active : <http://cpl.asso.fr/page/lassociation>

Pour les contacter : gerard.toussaint@yahoo.fr

-La réserve citoyenne

Pour les contacter : lareservecitoyenne@ac-nancy-metz.fr

Les établissements qui souhaitent

-participer sans avoir nécessairement les compétences techniques

-mutualiser leurs compétences techniques, peuvent contacter l'association Michel Dinet par courriel (associationmicheldinet@orange.fr)

Par contre aucune aide financière n'est prévue, y compris pour les déplacements.

Rappel calendrier 2020

Du 2 décembre 2019 au 31 janvier 2020 : Inscription en ligne

Lundi 6 avril 2020: date limite du dépôt des productions en ligne et affichage au niveau du bassin des établissements participants.

Du 15 avril au 20 mai 2020:

- **Vote par le jury**
- **Mise en ligne et vote du public sur facebook**

Début juin 2020 : Cérémonie de remise des coups de cœur sur le Bassin de Briey- Jarny -Longwy .



1^{er} coup de cœur du Public 2018

Ecole Louise Michel Longwy pour sa vidéo

« souvenir part'agés »